



Assemblée générale

Distr. générale
20 août 1999
Français
Original: anglais

Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

Point 107 de l'ordre du jour provisoire*

Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille

Année internationale de la famille

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Résumé et recommandations	3–8	3
III. Résumé des activités de suivi de l'Année internationale de la famille	9–29	4
A. Gouvernements	9–19	4
B. Système des Nations Unies	20–23	5
C. Centres de recherche	24–26	6
D. Organisations non gouvernementales	27–29	7
IV. Activités actuelles et futures du Secrétariat dans le domaine de la famille	30–48	7
A. Fourniture de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux ...	34–35	8
B. Assistance aux gouvernements pour l'élaboration de politiques, programmes et initiatives intéressant la famille	36	8
C. Coopération internationale en matière de recherche sur la famille	37–38	8
D. Resserrement des liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile	39–41	9

* A/54/150.

E.	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille	42-45	9
F.	Activités futures du Secrétariat	46-48	11

I. Introduction

1. Dans sa résolution 44/82 du 8 décembre 1989, l'Assemblée générale a proclamé 1994 Année internationale de la famille. Les objectifs de l'Année internationale sont notamment de a) mieux sensibiliser les gouvernements aux problèmes des familles; b) renforcer les capacités des institutions nationales pour la formulation, l'application et le suivi des politiques relatives à la famille; c) encourager les efforts visant à résoudre les problèmes ayant une incidence sur la situation des familles ou générés par celle-ci; et d) améliorer l'efficacité des mesures prises aux niveaux local, régional et national pour mettre en place des programmes spécifiques en faveur des familles. L'Assemblée générale a demandé qu'il soit donné une large publicité aux objectifs de l'Année internationale et que des rapports périodiques soient établis sur la suite donnée à l'Année internationale. Dans sa résolution 52/81 du 12 décembre 1997, l'Assemblée a reconnu que la suite donnée à l'Année internationale de la famille devait avoir pour objectif fondamental de renforcer les familles, de les aider à s'acquitter de leur rôle dans la société et dans le développement et de miser sur leurs points forts, en particulier aux niveaux national et local.

2. Le présent rapport est le troisième rapport biennal sur le suivi de l'Année internationale de la famille, établi en application de la résolution 50/142 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1995 et de la décision 53/43 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1998 sur l'organisation des travaux de la Troisième Commission et son programme de travail biennal pour 1999-2000. Ce rapport repose essentiellement sur les informations fournies par les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les instituts de recherche.

II. Résumé et recommandations

3. Cinq ans après l'Année internationale de la famille, les discours et débats à l'échelon mondial montrent que les gouvernements restent préoccupés par les mesures de soutien à la famille en tant que cellule de base de la société. De l'avis général, toutes les politiques et toutes les mesures appliqués ont des effets sur les familles et des actions spécifiques sont nécessaires pour éviter leurs conséquences préjudiciables si l'on veut soutenir et renforcer les familles. À cet effet, de nombreux gouvernements ont orienté leurs stratégies nationales de développement de façon à y intégrer le rôle des familles dans la société et à tenir compte de leurs

effets sur les familles. Ils ont reconnu la nécessité de construire des sociétés adaptées à la famille, fondées sur les principes de l'intégration sociale énoncés dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social¹.

4. Les activités intéressant la famille entreprises par le système des Nations Unies, y compris les commissions régionales, pendant la période de suivi ont été favorisées par les conférences mondiales des années 90. Ces activités sont de trois types : a) l'apport d'une assistance technique aux gouvernements à leur demande; b) l'établissement de rapports et d'études sur la situation et les besoins des familles; et c) l'organisation de réunions, séminaires et colloques sur des sujets touchant à la famille.

5. Les organisations non gouvernementales poursuivent, à tous les niveaux, leurs activités de sensibilisation du public ainsi que les recherches dans ce domaine. Celles-ci vont de la collecte d'informations aux enquêtes débouchant sur des recommandations concrètes pour aider les gouvernements à formuler des politiques familiales. De nombreuses organisations non gouvernementales ont également tenu, à tous les niveaux, des réunions, des séminaires, des colloques et des conférences sur les questions relatives à la famille.

6. Nombre d'instituts de recherche et universitaires ont réalisé des études et des enquêtes sur la situation et les besoins des familles. Dans la rubrique recherches, on trouve notamment : a) l'évaluation du rôle de la famille dans le processus de socialisation et les conséquences de la mutation de la société à cet égard; b) l'étude des divers programmes gouvernementaux et non gouvernementaux en faveur des familles; c) l'analyse des politiques familiales explicites et/ou implicites; d) l'appréciation des ressources affectées aux programmes en faveur de la famille; et e) le bilan des politiques et législations en vigueur relatives au statut et à la situation des familles dans la société.

7. En dépit des progrès enregistrés depuis 1994, des problèmes critiques persistent à tous les niveaux. Il faudrait notamment s'entendre sur une interprétation commune des problèmes. Ceux-ci sont encore mal connus dans de nombreux pays, ce qui fait que leurs politiques sont souvent élaborées sur la base d'informations obsolètes ou de stéréotypes.

8. Compte tenu de ce qui précède, les recommandations pratiques ci-après sont proposées :

a) Un effort national, régional et international de recherche, de collecte de données et de collaboration entre gouvernements et entre instituts de recherche est nécessaire pour enrichir la base des connaissances. Le système des

Nations Unies, y compris les commissions régionales, devrait jouer un rôle de soutien, notamment en fournissant une coopération technique, le cas échéant, en fonction des besoins des gouvernements;

b) Il faudrait en priorité renforcer les compétences locales dans les pays en développement et en transition et la formation de personnel pour formuler, appliquer, suivre et évaluer des politiques et programmes appropriés;

c) Il faut réfléchir aux moyens de célébrer au mieux le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille en 2004 afin de relancer les activités de suivi, notamment aux niveaux national et local. La Commission du développement social pourrait être invitée à entreprendre en 2004 une étude mondiale de la situation des familles, fondée notamment sur les informations fournies par le Secrétaire général en collaboration avec les autres entités concernées du système des Nations Unies;

d) Afin de satisfaire aux demandes d'assistance des gouvernements en matière de formulation et d'application de politiques et programmes intéressant la famille et de renforcer, le cas échéant, le volet consacré à la famille dans les projets de développement, il est indispensable d'accroître les ressources du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille.

III. Résumé des activités de suivi de l'Année internationale de la famille

A. Gouvernements

9. La présente section se fonde sur les réponses à une communication datée du 9 avril 1999, adressée aux gouvernements par le Secrétaire général².

10. De nombreux gouvernements ont souligné l'importance de la famille et ont adhéré aux principes et à la stratégie adoptés pour l'Année internationale de la famille. De même, ils ont rendu compte des mesures mises en oeuvre aux niveaux national et local pour définir les objectifs et les orientations des politiques et programmes familiaux et leur accorder la priorité.

11. Dans de nombreux pays depuis 1994, les questions relatives à la famille sont confiées à des mécanismes nationaux³ et elles relèvent soit d'un seul organisme (ministères, département, comité ou conseil) soit d'un ensemble d'arrangements institutionnels coordonnés. Quelle que soit

la structure, ces mécanismes nationaux sont, en général, essentiellement chargés de : a) sensibiliser le public à la famille et aux questions qui s'y rapportent et jouer un rôle directeur dans la définition des problèmes; b) faire périodiquement le bilan de la situation et des besoins des familles, identifier les problèmes spécifiques et promouvoir et entreprendre des recherches; c) coordonner, suivre et analyser les politiques et programmes familiaux; d) mobiliser des ressources publiques et privées pour financer ces politiques et programmes; et e) faciliter la communication entre les organisations non gouvernementales qui s'occupent plus particulièrement de la famille et le gouvernement, grâce à la diffusion d'informations.

12. Divers gouvernements ont récemment pris des mesures pour donner effet à leur politique prioritaire d'amélioration de la situation financière des familles, notamment : renforcement du système d'aide financière aux familles avec de jeunes enfants (Norvège); mise en place d'un plan national d'épargne sociale (Singapour); création d'un fonds d'aide à la famille (Chypre); système de prestations familiales et d'abattements fiscaux du premier au quatrième enfant (Singapour); et prestations sociales aux personnes âgées (Thaïlande). Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a accordé une subvention de 1 million de livres en faveur des familles en 1999. En 1996, le Danemark a débloqué 175 millions de couronnes danoises pour aider les familles avec des enfants en «situation de crise». En Allemagne, un nouveau système d'allocations et d'abattements fiscaux pour enfants à charge est entré en vigueur en 1996.

13. Divers gouvernements ont indiqué qu'ils prenaient des mesures pour promouvoir le partenariat entre les hommes et les femmes au sein de la famille, sur la base d'un partage égalitaire des droits et des responsabilités (Allemagne, Bélarus, Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Malaisie, Maurice, Norvège, Pays-Bas, Sénégal, Singapour et Slovaquie). Par exemple, le Gouvernement finlandais, en coopération avec le Fonds social européen, a lancé un projet de recherche et développement sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie de famille. Le Gouvernement allemand s'efforce d'aider les femmes à concilier vie professionnelle et vie familiale en favorisant le travail à temps partiel et en luttant contre le chômage des jeunes.

14. La Malaisie, Maurice, la Norvège, le Sénégal, Singapour et la Suisse accordent un rang de priorité très élevé aux compétences parentales. Le Royaume-Uni a créé un nouvel Institut national de la famille et du rôle parental ayant des fonctions de conseil, de recherche et d'information. En 1995, la Norvège a introduit un programme national d'orientation des parents. Les fonctions parentales occupent

une place prioritaire dans le septième plan pour la Malaisie 1996-2000.

15. Plusieurs approches ont été adoptées pour protéger certains groupes de l'exclusion sociale et de la misère : a) mise en place de programmes de protection et de soutien social des familles (Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Bélarus, Burkina Faso, Cameroun, Chypre, Danemark, Égypte, Estonie, Ghana, Islande, Koweït, Malaisie, Nigéria, Norvège, Portugal, Rwanda, Thaïlande et Zambie); b) promotion de la stabilité familiale et soutien aux familles dans leur rôle de socialisation (Brunéi Darussalam, Indonésie, Koweït et Rwanda); et c) protection des droits des personnes âgées, des handicapés, des invalides, etc. (Allemagne, Autriche, Cameroun, Chypre, Danemark, Égypte, Norvège et Royaume-Uni).

16. Certains gouvernements ont élaboré ou révisé des instruments juridiques relatifs à la famille conformément aux dispositions des normes et instruments internationaux. D'autres ont examiné ou révisé les lois nationales sur la famille afin de garantir qu'elles établissent clairement les droits et responsabilités des familles. Ces lois concernent notamment la constitution et la dissolution des familles; les rapports hommes-femmes au sein des familles; les droits des conjoints, des mères, des pères, des enfants et autres membres de la famille; l'héritage et le régime de la propriété; la violence familiale, etc. L'Autriche a par exemple introduit une loi visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans le domaine de l'emploi; une nouvelle législation sur l'adoption a été introduite en Irlande; une loi sur la protection contre la violence familiale a été promulguée à Maurice en 1997; et au Danemark, une nouvelle loi sur la garde des enfants et le droit de visite est entrée en vigueur en 1997.

17. De nombreux pays accordent une large place aux problèmes des femmes et des enfants dans leur politique familiale, de sorte que beaucoup de mesures sont prises en leur faveur. L'enfant a de plus en plus la possibilité de se faire entendre. L'action est orientée sur la protection (le droit d'être soigné par ses parents et par des professionnels), l'assistance (services et ressources) et, plus récemment, la participation (les droits fondamentaux de l'enfant/citoyen).

18. D'autres pays (dont Brunéi Darussalam, Singapour et la Thaïlande) ont proclamé une journée, une semaine, un mois ou une année nationale de la famille afin d'attirer l'attention sur les questions familiales.

19. Même si un grand nombre de pays ont pu signaler des initiatives prises dans le cadre du suivi de l'Année internationale de la famille, bien des obstacles freinent encore le progrès. Les gouvernements citent les divers facteurs qui

compromettent le succès de l'Année internationale, la plupart liés à la situation et à l'expérience spécifiques de ces pays. Les cinq obstacles les plus couramment évoqués – la situation économique mondiale; les ressources financières limitées; le manque de personnel qualifié; l'insuffisance de la coordination interinstitutionnelle; et le manque d'informations de base et d'études comparatives – peuvent être décrits comme suit :

a) **La situation économique mondiale** : Dans de nombreux pays, les difficultés économiques, notamment les taux élevés de chômage, l'insuffisance des investissements sociaux, l'obsolescence des infrastructures et les carences des services essentiels font obstacle à une politique sociale coordonnée en faveur de la famille et de l'enfance;

b) **Mobilisation de ressources** : La pénurie de ressources financières est signalée comme l'obstacle le plus contraignant à la mise en place de politiques et programmes familiaux dans plusieurs pays;

c) **Le manque de personnel qualifié** : Beaucoup de pays manquent de personnel qualifié, connaissant bien les problèmes de la famille et compétent en matière de programmes familiaux. Il n'y a pas assez de cours de formation adaptés et le personnel n'a souvent pas assez d'expérience pour évaluer et analyser l'efficacité des programmes;

d) **Insuffisance de la coordination interinstitutionnelle au niveau national** : La responsabilité des questions et programmes concernant les divers membres de la famille (enfants, femmes, jeunes, etc.) est souvent partagée entre de nombreux ministères et agences d'un pays donné, ce qui accroît les difficultés de coordination et complique l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies globales en faveur des familles, des enfants, etc.

e) **La pénurie de recherches adaptées** : Alors que la taille et la composition des familles ainsi que les structures sociales ont beaucoup changé, les politiques et programmes nationaux sont souvent, faute de mieux, fondés sur des informations obsolètes. La recherche basée sur des statistiques précises est souvent insuffisante et on manque de données comparables sur les familles et leur bien-être.

B. Système des Nations Unies

20. À la lumière des débats et des conclusions des grandes conférences des années 90 et du fait de la célébration de l'Année internationale de la famille, les organes directeurs des divers organismes des Nations Unies connaissent mieux les questions relatives à la famille. Le système des Nations

Unies, y compris les commissions régionales, a pris diverses initiatives pour aider les pays en développement à élaborer des programmes et des politiques en vue d'atteindre les objectifs de l'Année internationale de la famille. Des liens de collaboration ont été instaurés entre les différents organismes des Nations Unies [par exemple le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la santé (OMS)].

21. Plusieurs organisations ont fourni une assistance technique aux gouvernements pour les questions relatives à la famille. L'UNICEF a notamment aidé l'Azerbaïdjan, le Bhoutan, la Bolivie, la Roumanie et la Yougoslavie à renforcer leurs capacités, notamment pour formuler des politiques appropriées et fournir des services aux familles et aux enfants. En 1998 et en 1999, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fourni une assistance technique au service chilien chargé de la condition de la femme pour établir un rapport national sur la famille. Dans le cadre d'un cours sur son programme consacré au développement de l'adolescent, l'OMS a donné des conseils aux pays en insistant sur l'importance de la santé des familles pour le développement. L'OIT s'attache à garantir que la parité hommes-femmes soit respectée dans ses programmes de coopération technique. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a offert une assistance à 50 649 familles de réfugiés en 1998-1999, sous forme d'aide alimentaire et financière, de programmes de formation et de petits prêts ou subventions pour des projets capables de déboucher sur l'indépendance économique. Le Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) a participé à des programmes de formation au Zimbabwe et en Inde, pour le volet relatif à l'éducation des familles des programmes scolaires de prévention du sida. L'UNESCO aide les gouvernements à faciliter l'accès aux programmes d'éducation préscolaire et aux soins destinés aux jeunes enfants. Elle a organisé des cours de formation sur la petite enfance et l'éducation familiale dans la région de l'Asie et du Pacifique. Organisme chef de file d'une stratégie de communication interinstitutions sur la petite enfance, l'UNESCO fait également fonction de réseau d'échange d'informations sur les problèmes, les politiques et programmes, et les organismes compétents.

22. En 1998-1999, l'OIT a effectué des recherches et publié des ouvrages sur l'augmentation du nombre des ménages dont le chef est une femme, sur l'égalité entre les sexes et sur l'émancipation économique et sociale des femmes par l'emploi. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) réalise des recherches sur la migration de la main-d'oeuvre temporaire à Sri Lanka et au Koweït. La CEPALC a publié en 1998 et en 1999 deux numéros de la revue «Social Panorama of Latin America» traitant de la transmission de la misère d'une génération à l'autre et de l'hétérogénéité des familles. ONUSIDA a entrepris des recherches opérationnelles sur les réactions des familles et des communautés face à l'épidémie de VIH/sida dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, ainsi qu'une étude de cinq sites en Afrique pour identifier les mécanismes utilisés par ceux qui s'occupent des personnes atteintes de sida et séropositives. La publication de l'UNICEF intitulée «Children and Families affected by HIV/AIDS: Guidelines for Action» devrait paraître prochainement. L'UNESCO s'efforce de stimuler la recherche internationale à s'intéresser davantage au thème de la famille, notamment dans les domaines de la surveillance et de l'éducation des enfants d'âge préscolaire, de l'éducation parentale et familiale et de l'étude de la petite enfance. L'interface famille/droits fondamentaux est aussi un important thème de recherche.

23. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a organisé un séminaire régional sur la famille et les personnes âgées en octobre 1998, à Bangkok. Elle a fait une place au rôle de la famille dans toutes les activités qu'elle a menées en 1999 pour célébrer l'Année internationale des personnes âgées. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est occupée de la structure de la famille arabe en vue de renforcer les liens sociaux et de soutenir les valeurs familiales. Une proposition de projet a été formulée à cet effet. On étudie actuellement les possibilités de financement et de mise en oeuvre conjointe avec les partenaires concernés du système des Nations Unies. Une activité importante portant sur la famille, ses fonctions, ses valeurs et son identité, situées dans une perspective sexospécifique, sera entreprises au cours de la période 2000-2001.

C. Centres de recherche

24. Le développement concerté, à tous les niveaux, de la recherche sur la famille et l'intensification de la coopération internationale dans ce domaine, sont des éléments majeurs du suivi de l'Année internationale de la famille. Certains

centres de recherche font des enquêtes, des études et des recherches pour appuyer l'élaboration des politiques familiales nationales. Ce sont essentiellement des institutions gouvernementales relevant d'un ministère ou d'une administration du pays concerné. Ils apportent une contribution précieuse au processus d'élaboration des politiques nationales et encouragent la recherche internationale sur la famille et les questions connexes. Par exemple, une Commission de recherche et d'études sur la famille a été créée à Malte, pour faire le point et définir les politiques futures. En Grèce, l'Institut de protection de la santé de l'enfant, supervisé par le Ministère de la santé et des services sociaux, réalise des recherches sur la violence familiale, l'éducation et les relations et structures familiales aux niveaux mondial, européen et national. L'Institut australien d'études sur la famille reste la principale source d'information nationale sur les questions concernant la famille.

25. Des autres centres et instituts de recherche privés s'occupent aussi du bien-être de la famille. Par exemple, le Centre national d'éducation des femmes au Japon a entrepris en 1995-1999 des recherches sur les fonctions parentales, l'éducation des enfants, la formation continue pour les femmes et l'égalité entre les sexes. L'Institut autrichien de recherche sur la famille a réalisé en 1995-1998 des enquêtes nationales sur la garde des enfants, l'efficacité des tickets de garde d'enfants et l'incidence du télétravail et du travail à domicile sur les relations familiales. Les activités de recherche de l'Institut du travail et des affaires sociales polonaises ont porté essentiellement, pendant la période 1997-1999, sur les conditions de vie des familles pendant la phase de transition à l'économie de marché, l'évolution des familles et l'État-providence en Europe.

26. L'Observatoire européen de la famille diffuse régulièrement des informations sur les politiques familiales de tous les États membres de la Commission européenne. Il étudie l'évolution des structures familiales et des conditions de vie dans chaque État membre et compare les politiques familiales nationales (par exemple, régime fiscal des familles). En avril 1998, l'Institut autrichien de recherche sur la famille a été désigné coordonnateur de l'Observatoire européen de la famille pour six ans.

D. Organisations non gouvernementales

27. En Fédération de Russie, l'Union des femmes met l'accent sur la protection sociale de la famille, des femmes et des enfants, milite pour l'égalité entre les sexes et lutte contre la violence conjugale. Le Centre des familles

d'accueil, organisation non gouvernementale tchèque, a élaboré une analyse de la situation des enfants en République tchèque entre 1996 et 1998. En Belgique, la Ligue des familles nombreuses entreprend des actions politiques au nom de la famille et offre des services. Elle milite pour l'amélioration du système d'allocations, l'instauration d'un impôt sur le revenu ne tenant pas compte de la situation maritale, etc.

28. Au niveau régional, la Service and Research Foundation of Asia on Family and Culture a conduit une enquête sur les responsabilités professionnelles et familiales et a lancé des programmes de formation à l'intention des directeurs des programmes consacrés à la vie de famille en Asie. De même, le Asia and Pacific Family Forum (AP-FAM) s'intéresse au bien-être de la famille et à l'évolution sociale. Une conférence sur ce sujet sera organisée en novembre 1999 à Kuala Lumpur (Malaisie). L'APFAM étudie actuellement les incidences de l'évolution socioéconomique mondiale et régionale sur la famille dans 12 pays d'Asie et du Pacifique.

29. Au niveau international, le Mouvement international ATD Quart monde a lancé en Afrique subsaharienne un projet qui offre aux enfants des rues la possibilité d'apprendre un métier et prévoit la tenue d'une Assemblée mondiale des enfants en novembre 1999. La International Kolping Society a organisé des réunions, programmes et activités à l'intention des familles sur le sujet de l'éducation des enfants. Le Comité des organisations non gouvernementales pour la famille de New York suit en permanence les débats consacrés à la famille tenus par différents organes intergouvernementaux. En octobre 1999, le Comité des organisations non gouvernementales pour la famille de Vienne organisera, en collaboration avec le Gouvernement autrichien, un forum consacré aux organisations non gouvernementales oeuvrant en faveur de la famille dans les pays d'Europe centrale et de l'Est. La Confédération internationale d'appui à la famille (CIAF) est une organisation non gouvernementale internationale qui gère plus de 100 crèches destinées aux familles à faible revenu en Argentine et dans d'autres pays.

IV. Activités actuelles et futures du Secrétariat dans le domaine de la famille

30. L'Année internationale de la famille (1994) découlait de la volonté de la communauté internationale de traiter des questions relatives à la famille dans le contexte du dévelop-

pement. Elle a contribué à mettre la famille au coeur de la réflexion et du débat international sur le développement.

31. Toutefois, le suivi de l'Année internationale, contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres années internationales célébrées récemment ou pour d'autres manifestations similaires, a été entravé par un certain nombre de facteurs. Premièrement, les différentes parties intéressées ne sont pas d'accord sur la terminologie et les définitions de base. Deuxièmement, l'Année internationale n'a pas débouché sur l'élaboration d'un instrument fixant des normes et comprenant un programme d'action. En conséquence, le suivi est plus complexe dans le domaine de la famille qu'ailleurs car, les objectifs n'étant pas clairement définis, on manque d'étalons pour évaluer les progrès réalisés.

32. Pour relever le défi, le Secrétariat s'est efforcé de mettre moins l'accent sur les définitions et les jugements de valeur que sur une meilleure compréhension des facteurs sociaux, économiques et culturels qui influent sur la manière dont la famille remplit ses fonctions essentielles et irréductibles dans toute société. Il continuera d'axer ses travaux sur a) la promotion de la coopération internationale en faveur de la famille dans le cadre de l'action internationale pour le développement; b) la promotion des objectifs de l'Année internationale dans le cadre des examens quinquennaux du suivi des recommandations formulées lors du Sommet mondial pour le développement social; et c) le suivi, l'analyse et l'évaluation, dans le cadre de ses travaux d'analyse des politiques, des facteurs économiques et sociaux qui influent sur la famille, et le recensement des nouvelles questions relatives à la famille qui mériteraient l'attention de la communauté internationale.

33. Les principales tâches du Secrétariat sont toujours a) de fournir des services fonctionnels aux organismes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies; b) d'aider les gouvernements à élaborer, appliquer et évaluer des politiques, programmes et initiatives dans le domaine de la famille dans le cadre de l'Année internationale; c) de faciliter et de promouvoir la coopération internationale en matière de recherche sur la famille; d) de resserrer les liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile; et e) de fournir une assistance technique par le biais du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille. Les activités qu'il entend à cet effet sont brièvement décrites ci-après.

A. Fourniture de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux

34. La fourniture de services fonctionnels aux organes intergouvernementaux, et en particulier à la Commission du développement social, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale fait partie des fonctions fondamentales du Secrétariat.

35. Le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement social, principal organe chargé de l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social, reflète l'importance accordée aux questions relatives à la famille. Le rapport du Secrétaire général sur la suite donnée au Sommet, qui sera présenté à la Commission à sa trente-huitième session, comprendra donc une analyse des questions relatives à la famille. Le rapport de l'Atelier des Nations Unies sur l'impact des technologies sur la famille, tenu à Dublin (Irlande) du 6 au 10 octobre 1998, sera présenté à la même session. La teneur de ce rapport devrait être considérée comme une proposition concrète visant à favoriser l'intégration sociale, objectif global de la Commission.

B. Assistance aux gouvernements pour l'élaboration de politiques, programmes et initiatives intéressant la famille

36. Le Secrétariat (Division des politiques sociales et du développement social) a appuyé de 1996 à 1999 la célébration, dans le monde entier, de la Journée internationale de la famille (le 15 mai) en rédigeant des documents d'information à l'intention des gouvernements, des organismes des Nations Unies, et notamment des commissions régionales, des centres d'information des Nations Unies et des organisations non gouvernementales. Chaque année, un message du Secrétaire général a été largement diffusé. Au cours de la période considérée, la journée internationale de la famille a été célébrée dans de nombreux pays. En mai 1999, elle a été célébrée au Siège de l'Organisation des Nations Unies avec pour invitée la Première Dame du Venezuela.

C. Coopération internationale en matière de recherche sur la famille

37. En 1998-1999, le Secrétariat a lancé et encouragé un certain nombre de travaux de recherche sur des questions relatives à la famille. En collaboration avec la Fédération internationale des organismes de développement et de formation, il a conduit une enquête sur les politiques nationales de la famille (Argentine, Égypte, Inde et Pays-Bas), l'accent étant mis sur une question essentielle pour les responsables des politiques familiales, à savoir l'équilibre entre les responsabilités professionnelles et les responsabilités familiales et la nécessité de tenir davantage compte, sur le lieu de travail, des responsabilités familiales. Une étude intitulée *Selected Country Profiles on Family Policies and Programmes*, qui porte sur les politiques familiales adoptées en Autriche, au Cameroun, en Jamaïque et en République de Corée, est en cours.

38. L'Atelier des Nations Unies sur l'impact des technologies sur la famille, tenu à Dublin (Irlande) du 6 au 10 octobre 1998 et organisé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en coopération avec le Gouvernement irlandais et en association avec Quest Campus, a offert la possibilité d'étudier la nature, les modalités et l'ampleur de l'évolution technologique et ses incidences sur la famille.

D. Resserrement des liens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile

39. Le Secrétariat a intensifié le processus de consultation avec les organisations non gouvernementales à tous les niveaux, ainsi qu'avec les organismes de recherche et d'enseignement⁴ en instaurant un dialogue, en organisant des réunions et en offrant un appui financier dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille. La concertation entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile a pris des formes aussi diverses que les échanges d'informations, l'organisation de réunions, la préparation des demandes de financement des travaux de recherche, ou encore la promotion des objectifs de l'Année internationale de la famille.

40. La première réunion consultative des organisations non gouvernementales régionales et internationales s'occupant de la famille organisée par le Secrétariat a eu lieu le 9 février 1999 à New York, en liaison avec la trentième session de la Commission du développement social,

tenue du 10 au 20 février 1998. Six organisations non gouvernementales internationales⁵ ont participé à cette manifestation, dont l'objet était de définir des domaines de collaboration entre le Secrétariat et le secteur non gouvernemental.

41. Le Comité des organisations non gouvernementales pour la famille de New York, le Comité des organisations non gouvernementales pour la famille de Vienne, l'Institut de Bratislava pour les études sur la famille, le Asia-Pacific Forum on Families et la Fédération internationale des organisations de formation et de développement sont autant d'intermédiaires précieux entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations de la société civile dans le domaine de la famille. Le Secrétariat a aussi facilité la collaboration et l'échange d'informations avec la société civile au moyen d'Internet et d'un bulletin bimestriel.

E. Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille

42. La sensibilisation aux questions qui affectent la famille figure parmi les principaux objectifs du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat. Les projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille contribuent à son action.

43. Le Fonds d'affectation spéciale offre un appui financier à des activités visant spécifiquement les familles ou à des projets dont elles bénéficient directement, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés, ainsi que dans les pays en transition. Conformément aux directives de l'Assemblée générale⁶ concernant l'utilisation des ressources du Fonds, la priorité est donnée aux activités catalytiques et novatrices destinées à faire plus de place aux questions relatives à la famille dans l'action en faveur du développement. L'accent est mis sur les domaines suivants : a) renforcement des capacités nationales des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition; b) évaluation des stratégies, politiques et programmes; et c) sensibilisation et communication dans le contexte du développement national.

44. Depuis 1996, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille a reçu près de 100 demandes d'aide. Il a octroyé 251 653 dollars de subventions à des projets relatifs à la famille (voir tableau). Il a appuyé des projets de tous niveaux, et notamment des initiatives visant à appuyer les politiques familia-

les par la recherche, des réunions et des activités communautaires.

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille : subventions approuvées, par objectif et par montant, 1996-1999

<i>Projet</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>
Étude Évolution démographique récente et politiques familiales et sociales en Europe centrale et Europe de l'Est	15 000
Étude Activités destinées aux élèves de l'école primaire visant à accroître leur autodiscipline et à améliorer leurs relations avec leur famille (sous réserve d'approbation)	14 883
Étude Plan stratégique pour la famille, pour la région Asie-Pacifique	20 000
Étude Voyage d'étude consacré aux familles russes avec enfants handicapés	8 770
Étude Projet pilote : aide psychologique aux familles en période de mutation sociale, politique et économique : programme d'éducation et de formation en Ukraine	3 000
Étude Inventaire mondial des mécanismes : base de données des centres nationaux s'occupant de la famille	30 000
Étude Projet Famille et travail	25 000
Réunion Dix-neuvième Congrès international de la Fédération internationale pour l'éducation des parents (FIEP) (Mondialisation et migration : une jeunesse déracinée -perspective internationale)	20 000
Réunion Impact des technologies sur la famille	70 000
Réunion Intégration de la famille dans le progrès social et le développement : application des recommandations visant spécifiquement la famille, formulées lors des conférences mondiales des années 90, sixième séminaire international	20 000
Formation Deuxième phase pour les crèches : "Grandir - Année internationale de la famille"; formation des dirigeants et du personnel des crèches en Argentine	10 000
Étude Pauvreté, femmes et rôle des sexes : développement et vie de famille à Antigua-et-Barbuda	15 000
Total	251 653

1. Le Fonds reçoit beaucoup de demandes d'aide. Or, les contributions sont en baisse. En 1998, un seul État Membre a versé une contribution. Malgré tout, le Fonds parvient à appuyer tout un éventail d'activités grâce à différents arrangements de cofinancement, sa contribution directe s'élevant en moyenne à 20 000 dollars par projet.

F. Activités futures du Secrétariat

2. Les futures activités du Secrétariat viseront à encourager la réflexion sur le type de stratégie à adopter pour répondre aux besoins de la famille dans le monde entier, le but étant de faciliter, entre autres, l'intégration d'un volet «famille» dans les stratégies et plans nationaux de développement. À cet effet, le Secrétariat a engagé des discussions avec l'University of Delaware (États-Unis d'Amérique) en vue d'organiser, en mai 2000, une réunion d'experts pour élaborer un schéma directeur pour les politiques familiales.

3. Par ailleurs, le Secrétariat a l'intention d'organiser en 2001 une réunion interrégionale d'experts chargés de définir des indicateurs de la situation des familles. Ces indicateurs devraient aider les gouvernements à collecter et analyser les données sur la création, la structure et la dissolution des familles. Des recherches seront également entreprises sur l'emploi et les conditions d'emploi favorables à la famille dans différents pays (2000) et sur l'impact de l'éducation, de l'information et des communications sur les familles, dans le cadre du suivi de l'Atelier des Nations Unies sur les technologies (2001). Ces études serviront de base pour élaborer les politiques et les programmes, et définir une approche systématique et intégrée de la conception, de l'application et de l'évaluation de politiques de la famille.

4. Le Secrétariat continuera d'encourager la recherche et le débat sur différentes questions relatives à la famille en mettant l'accent sur les domaines consensuels et présentant un intérêt du point de vue des politiques. Il met actuellement en place un réseau interuniversités sur l'élaboration des politiques de la famille. Des études comparatives sur des questions relatives à la conception de politiques prenant en compte la famille seront conduites à l'échelle mondiale en vue d'améliorer l'accès aux informations sur les objectifs et la stratégie de l'Année internationale de la famille à tous les niveaux. Un annuaire des organes de liaison sera élaboré à intervalles réguliers.

Notes

¹ Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution I, annexe II.

² Au 15 juillet 1995, des réponses avaient été reçues des pays suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chypre, Danemark, Égypte, Estonie, Finlande, Ghana, Guyana, Indonésie, Irlande, Islande, Koweït, Lettonie, Malaisie, Maurice, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Zambie et Zimbabwe.

³ Aux Pays-Bas, il n'existe pas de politique familiale proprement dite, ni de ministre ou d'organe chargé des questions concernant la famille.

⁴ Asia-Pacific Forum on Families, Fédération internationale des organismes de formation et de développement, Fédération internationale pour l'éducation des parents, Fondation pour l'enfant et la famille (Grèce), Département du travail social de l'Université de Delhi, TATA Institute for Social Sciences (Inde), etc.

⁵ Asian-Pacific Forum on Families, International Family Policy Forum, Comité des organisations non gouvernementales pour la famille de New York, Comité des organisations non gouvernementales pour la famille de Vienne, Fédération internationale pour l'éducation des parents, Union internationale des organismes familiaux.

⁶ En application de la résolution 50/142 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1995, le Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille a été rebaptisé Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille.